Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 035-213503337-20260831-DCM_56_2026-DE

COMMUNE de LE THEIL DE BRETAGNE Département : Ille et Vilaine Arrondissement : Fougères - Vitré Canton : La Guerche de Bretagne	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2026**
Date de convocation : Le 25 août 2026. Date de d'affichage : Le 26 août 2026.	L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un août, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Theil de Bretagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (à la Mairie, salle du Conseil Municipal) sous la présidence de Madame Graziella VALLÉE, Maire.
Nombre de conseillers En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 18	Présents : Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Yoann CADO, Pascaline MARION, Marc SORIN, Catherine LEFEVRE, Éric PELTIER, Annie JAN, Vivian REQUET, Alain RUSSEIL Laurence POINSIGNON, Emilie LOUVEL, Mathieu AIRAULT, Romane VAILLANT, Christian ROCHETTE, Gwenaëlle GAUCHET, Antoine DESILLES. Excusés : Éric GENDREAU Absents : Fabien HOUGET Les conseillers excusés avaient délégué leur mandat : Éric GENDREAU à Gwenaëlle GAUCHET. Pascaline MARION a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.
Délibération N° 56/2026	

OBJET : Nomination d'un nouveau conseiller municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-15,
Vu le Code électoral et notamment l'article L.270,
Vu le courrier d'acceptation de la démission de Madame Muriel HÉLARY de sa fonction d'adjointe au Maire et de conseillère municipale par Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine, notifié à l'intéressé le 21 juillet 2026,
Vu le tableau du Conseil Municipal,
Vu la liste des candidats au conseil municipal de mars 2026 « Poursuivre, s'engager, concrétiser »,
Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral, et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement d'un conseiller municipal est assuré par le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu pour remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,
Considérant que Madame Andréa LEBEAU, candidate suivante de la liste « Poursuivre, s'engager, concrétiser », a présenté son courrier de démission le 25 août 2026,
Considérant que Monsieur Antoine DESILLES, candidat suivant de la liste « Poursuivre, s'engager, concrétiser » est désigné pour intégrer le conseil municipal,
Considérant que Monsieur Antoine DESILLES a accepté de devenir conseiller municipal,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de l'installation de Monsieur Antoine DESILLES en qualité de conseiller municipal.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,
Graziella VALLÉE

MAIRIE DE LE THEIL-DE-BRETAGNE * 35240 *

Le Secrétaire de séance,
Pascaline MARION